

Scott Paper : 12,3 millions d'euros de subventions publiques à rembourser

■ La cour européenne de justice a rendu, jeudi, une décision qui ouvre la voie au remboursement des subventions versées à Scott Paper.

Ce n'est pas un enjeu mineur qui se cache derrière la décision rendue, ce jeudi 2 septembre, par la cour européenne de justice. En annulant la décision prise en première instance par le tribunal des communautés européennes, le 29 mars 2007, la cour européenne ouvre la voie au remboursement des sub-

ventions versées à Scott Paper et Kimberly Clark par la ville d'Orléans et le département du Loiret contre une promesse de créations de 1.500 emplois. Or, la société n'a jamais fait travailler plus de 250 salariés.

« Une juste appréciation »

Invité à reprendre son jugement, le tribunal des communautés européennes est aujourd'hui obligé de prendre en compte l'arrêt de la cour européenne de justice. La somme qui doit revenir aux contribuables orléanais et du département est de l'ordre de

12,3 millions d'euros. Dans cette affaire, la commission européenne avait estimé, dans une décision rendue le 12 juillet 2000, que l'aide accordée à Scott Paper, sous la forme d'un prix préférentiel de vente de terrain et de redevance d'assainissement, était incompatible avec les règles communautaires relatives à la concurrence.

Selon Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, la cour européenne, dans sa décision, « fait une juste appréciation du montant de l'aide apportée. Celle-ci correspondrait approximativement aux indications données

par les autorités françaises, lesquelles étaient corroborées par le procès verbal du conseil municipal d'Orléans du 27 mai 1994 ».

Le tribunal des communautés européennes, qui doit de nouveau statuer, ne pourrait pas méconnaître cette décision de la cour européenne de justice. Ce n'est qu'à l'issue de son deuxième jugement que le feu vert au remboursement devrait intervenir. Comme le dit Philippe Asselin, défenseur des contribuables, « il n'y a pas de fatalité, il faut se battre contre tous les défaitistes ».

Hamoudi Fellah.